

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 Mars 2020

L'an deux mille vingt, et le 03 Mars, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/02/2020

Secrétaire : LOVET Céline

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BARNIER Alain, BERTHET Daniel, BERTHET Jean-Louis, CHAMPIOT-BAYARD Evelyne, COUX Emmanuel, CUGNET Georges, FIAMENGHI Martine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André.

Absents excusés : BATTARD Patrick (1 procuration de vote), LANDO Thierry, MUGERIN Alice.

OUVERTURE DE SÉANCE

1- INFORMATIONS GÉNÉRALES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

- La commune a déposé le dossier auprès de la Communauté de Communes pour l'appel à projet « biodiversité ordinaire dans les villes et villages ». L'objectif de ce projet est la préservation des espèces, habitats et sites d'intérêt majeur. La Communauté de Communes s'engage à fournir les graines pour la prairie fleurie, arbres ou arbustes gratuitement à la commune.

Le projet de la commune est de planter une haie (45 arbres) entre l'école et les champs cultivés et de semer de la prairie fleurie. Les plantations seront effectuées en septembre prochain avec la participation des enfants de l'école.

- Dans le cadre de la mise en œuvre de son schéma de la randonnée pédestre, la Communauté de Communes équipe, balise et entretient un réseau de plus de 400 kms de sentiers inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR). La commune doit valider l'implantation des poteaux directionnels indiquant les directions à suivre par les randonneurs.

- Mme Le Maire informe les élus que le Scot Métropole Savoie révisé a été approuvé lors du comité syndical du 08/02/2020 (Vote contre : 11 - Abstentions : 8 - Pour : 113). Elle précise qu'elle a voté contre en exposant les raisons énoncées dans la délibération du conseil municipal en date du 05/02/2020.

COMMISSION URBANISME

Autorisations d'urbanisme accordées

- 1 déclaration de travaux pour le remplacement d'une porte de garage, au nom de Mme NOILLY Séverine, Rue de Péguet, accordée le 07/02/2019.

- 1 déclaration de travaux pour une piscine, au nom de M. DESIRE François, Rue de la Croisette, accordée le 07/02/2019.

- 1 déclaration de travaux pour la pose de panneaux solaires pour chauffe-eau individuel, au nom de M. PRABEL Serge, Rue de la Croisette, accordée le 07/02/2019.

COMMISSION DES TRAVAUX

- Le désamiantage de la salle polyvalente a été effectué. Les volets bois prévus dans le marché seront remplacés par des stores motorisés en toile rigide pour les nouvelles ouvertures. Les volets roulants de la salle de la cantine seront changés car ils sont dans un mauvais état.

- Les puits perdus pour le giratoire ont été mis en place fin février. Une réunion est prévue le 10 mars prochain à ce sujet. L'entreprise aurait dû avertir la commune lors du chantier initial que l'évacuation des eaux pluviales était impossible étant donné l'état glaiseux du terrain.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

- La matinée éco citoyenne organisé par la commune (ramassage de déchets abandonnés aux bords des routes : verres, plastique...) est reporté à l'automne.

- Dans le cadre du Contrat vert et bleu, la Communauté de Communes prévoit de restaurer les berges du lac de Ste Hélène vers le parking du Rivet. Afin de démarrer cette action et de lancer les études avant-projet une réunion de lancement est prévue 10 mars 2020 à 9 h en mairie de Ste Hélène du lac.

- Mme Le Maire informe les élus de la situation relative au COVID 19. Le stade 2 déclenché par l'identification des zones « clusters » de circulation du virus sur le territoire national, a pour objet de freiner la propagation du virus en France.

Elle rappelle les consignes principales qui seront affichées en mairie et à l'école :

- **Lavage régulier des mains**
- **On tousse et on éternue dans son coude**
- **On utilise des mouchoirs à usage unique**
- **On ne se serre plus la main**
- **On appelle le 15 si symptômes**
- **On reste chez soi si on est malade**
- **On ne porte pas de masque si on n'est pas malade.**

2- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 (Budget communal)

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur et le compte administratif de 2019 du budget communal.

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés Opérations de l'exercice 2018		77 084.84		897 526.53		974 611.37
	889 173.24	330 558.84	627 466.32	916 681.83	1 516 639.56	1 247 240.67
TOTAUX	889 173.24	407 643.68	627 466.32	1 814 208.36	1 516 639.56	2 221 852.04
Résultat de clôture	- 481 529.56			1 186 742.04		705 212.48
Restes à réaliser	853 900.00	534 000.00				
TOTAUX CUMULES	1 743 073.24	941 643.68	627 466.32	1 814 208.36	1 516 639.56	2 221 852.04
RESULTATS DEFINITIFS	- 801 429.56			1 186 742.04		385 312.48

3- AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le compte administratif 2019 du budget communal fait apparaître un excédent cumulé de fonctionnement de **1 186 742.04 €** et un déficit cumulé d'investissement de **481 529.56 €** ramené à un déficit de **801 429.56 €** compte tenu des restes à réaliser.

Le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de l'année 2019 de la manière suivante au budget primitif 2020 :

- **Compte 002 : 385 312.48 €**
- **Compte 1068 : 801 429.56 €**

4- CONTRAT DE FOURNITURES DE GRANULÉS POUR LA CHAUFFERIE BOIS

Mme Le Maire rappelle que le bâtiment de la mairie, de l'école et de la salle polyvalente sont maintenant reliés aux deux chaudières granulés bois installées dans l'école. Ainsi les livraisons en granulés bois sont donc plus fréquentes.

Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer le contrat avec Touvet Combustibles pour la fourniture de granulés pour la chaufferie bois, pour une durée d'un an renouvelable 4 fois par tacite reconduction.

5- ACQUISITION DE TERRAIN

Le Conseil Municipal décide d'acquérir 55 m² de la parcelle cadastrée B n° 1102, située rue de la Croisette afin de régulariser l'emprise de la voie communale n° 6. Il fixe le prix à 0.80 €/m² en zone Ub et autorise Mme Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

6- MODIFICATION DU RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)

Mme Le Maire rappelle les délibérations antérieures instaurant le RIFSEEP dans la commune. Elle précise que la prime de fin d'année, versée jusqu'alors sur la paye de décembre, doit être intégrée dans l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE). L'IFSE est une indemnité liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) est versé, annuellement, en fonction de la manière de servir et de l'engagement professionnel de l'agent appréciés lors de l'entretien professionnel.

Le Conseil Municipal décide de fixer les modalités de versement de l'IFSE et du CIA dans les conditions indiquées ci-dessus.

7- MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE AFIN DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVOYANCE

Le Conseil Municipal souhaite s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ».

Pour cela, il mandate le Centre de gestion de la Savoie afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Prévoyance ». L'adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Centre de gestion de la Savoie par délibération et après convention avec le Cdg73, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Cdg73.

8- MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA SAVOIE EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DU RISQUE STATUTAIRE

Le Conseil Municipal donne mandat au Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL.

09- CONVENTION DE STAGE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL ENTRE LA COMMUNE ET LE LYCÉE AGRICOLE PRIVÉ DE COSTA DE BEAUREGARD

Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer la convention de stage avec le lycée agricole privé Costa de Beauregard et le représentant légal de l'élève afin de pouvoir accueillir en stage une élève de seconde Bac Pro aménagement paysager.

Le stage se fera sur deux périodes du 06/04/2020 au 24/04/2020 et du 22/06/2020 au 11/07/2020. La formation consiste en l'entretien des espaces verts (tonte, désherbage, taille...) et la création d'espaces verts (plantations, réalisation de petites maçonneries...).

Divers :

- Mme FIAMENGHI fait part de la demande d'une personne qui souhaite utiliser la salle d'activités de l'école pour son activité de gym, Zumba... le jeudi soir de 18 h 45 à 21 h 30 de Mai à Juin 2020 (période d'essai).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée
Mme Le Maire.